

# JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 13/02/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## CABINET D'OPHTALMOLOGIE BAIN DE BRETAGNE – Constitution de société

Référence : L011152

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 24 juin 2022 sur [paysan-breton.fr](http://paysan-breton.fr)

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 16/06/2022 il a été constitué une SCI dénommée: SCI **CABINET D'OPHTALMOLOGIE BAIN DE BRETAGNE** Siège social: 19 rue pierre gourdel 35000 RENNES Capital: 1.000 € Objet: La société a pour objet : -d'acquérir la propriété par suite d'apport, d'achat ou de construction de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; -de prendre à bail en vue de leur location, tous immeubles ; -de gérer et exploiter par bail, location ou autrement, les immeubles dont la société serait propriétaire ou qu'elle aurait elle-même pris à bail, étant précisé que les locaux seront tous nus ; -d'aliéner tous immeubles dont la société serait propriétaire ; -la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés des immeubles dont la société est propriétaire. Dans ce cadre, la société pourra être amenée à donner toute garantie et notamment des garanties hypothécaires à la condition expresse qu'elle y ait un intérêt et plus généralement réaliser toutes opérations, notamment financières se rattachant directement ou indirectement à l'activité ci-dessus décrite ou susceptible d'en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Gérant: M. GUYOMARD Jean-Laurent 19 Rue Pierre Gourdel 35000 RENNES Cession des parts sociales : Toutes les cessions de parts sociales y compris celles entre associés, descendants, descendants ou encore entre conjoints que ce soit en pleine propriété, nue-propriété ou en usufruit sont soumises à agrément. La décision d'agrément est valablement prise par l'Assemblée Générale aux conditions des décisions collectives extraordinaires, soit par un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES

Consulter cette annonce en ligne

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---